

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu de la séance du 29 OCTOBRE 2025
- Délibération portant adhésion au contrat collectif frais santé proposé par le Centre de Gestion de l'Ariège
- Délibération portant création d'un emploi non permanent accroissement temporaire d'activité
- Questions diverses

PRESENTS :

Sylvie DARNISE - Dalia DEDIEU – Chantal DONAT – Julien GENCE -Pierre BUREL

Excusé Nicolas LALANDE (Procuration donnée à Chantal DONAT)

: Sandrine BEAUFEU (Pas de procuration)

Secrétaire de la séance : Pierre BUREL

Début du Conseil : 18 H 01

- Approbation du compte rendu de la séance du 29 OCTOBRE 2025

Validé

- - Délibération portant adhésion au contrat collectif frais santé proposé par le Centre de Gestion de l'Ariège

A compter du 1^{er} JANVIER 2026, la participation minimale de l'employeur ne pourra pas être inférieure à 50% du montant de référence fixé à 30€ soit 15€ par agent et par mois

Délibération Acceptée à l'unanimité des votants

- Délibération portant création d'un emploi non permanent accroissement temporaire d'activité

Il est nécessaire de faire réaliser le ménage de la Mairie, de la Salle communale. Pour cela est proposé une création d'emploi partiel à raison de 5H par mois/

Acceptée à l'unanimité des votants

- QUESTION DIVERSES

Renouvellement du contrat de Travail de la Secrétaire de MAIRIE

Le contrat de travail de notre secrétaire de Mairie Karine DOUGNAC arrive à échéance. Un nouveau contrat de 3 Ans est proposé

Acceptée à l'unanimité des votants

Renouvellement du contrat de Travail de Mr DENISOT Benoît :

Le présent Conseil Municipal ayant décidé de ne prendre aucun engagement vis-à-vis de la prochaine équipe municipale, ce renouvellement n'est pas étudié

Travaux toiture Ancienne Ecole :

La toiture de l'ancienne Ecole étant à refaire, une demande de subvention est à déposer au plus tôt.

Afin de ne pas engager la future équipe municipale dans des travaux financièrement importants , nous allons nous rapprocher des services adéquats afin de statuer sur notre responsabilité d'engager des demandes de subventions avant prochaines élections

Une décision sera prise lors du prochain conseil Municipal

Location appartements communaux

Un locataire est en déficit de paiement de ses loyers pour un montant de 6000€

La Mairie, les Finances publiques ont alerté plusieurs fois le locataire sans résultat malgré la proposition d'un échéancier de remboursement

Recensement 2025

Sont recensés 73 Habitants sur la commune

Subventions accordées par le Département et la Communauté des communes

FDAL : 1050 € pour la réfection du caniveau rue de La CHAPELLE

DETR : 4484 € pour la sécurisation de la D618

Communauté des communes, subvention allouée de 8564 €

Fin du conseil 19H08